



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mayotte - montée des eaux - infrastructures

Question écrite n° 22597

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre des outre-mer sur les conséquences concomitantes du réchauffement climatique et des évolutions géologiques à Mayotte. En effet, le littoral du territoire du 101ème département est affecté de plus en plus fréquemment par des inondations lors des marées montantes consécutives à la montée des eaux liée au réchauffement climatique et à l'enfoncement constaté d'une quinzaine de centimètre de Mayotte lié à l'activité volcanique. La bande littorale est affectée qu'il s'agisse des biens immeubles ou des infrastructures collectives de transport, routes et bases aéroportuaires. Si l'évolution du phénomène volcanique est en cours d'étude, les projections scientifiques en terme de montée des eaux sont connues et rendent inexorables la poursuite d'augmentation du niveau de la mer. C'est pourquoi il lui demande la définition et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde du littoral et d'un plan d'adaptation des infrastructures de transport et aéroportuaires de Mayotte, précisant notamment les endiguements, les modifications d'emplacement éventuels et les élévations de certaines infrastructures stratégiques afin faire face au phénomène de montée des eaux.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22597

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 novembre 2019

Question publiée au JO le : [3 septembre 2019](#), page 7798

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)